



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020  
AJOURNÉE AU 26 MAI 2020



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 26 mai 2020 à 16 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents en vidéoconférence, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire en vidéoconférence, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Alain Otto.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes en vidéoconférence.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020 ainsi que ses amendements, la séance d'ajournement a lieu à huis clos et les membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible.

140/26-05-2020

#### **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette constate la régularité de la séance.

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 5 mai 2020 à la suite de son ajournement. Il est 16 h 30.

#### **ADOPTÉE**

141/26-05-2020

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

##### **A OUVERTURE**

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

##### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

##### **C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2020-381 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge
3. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en districts électoraux
4. Adoption du projet de Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux

##### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Mandat pour des services professionnels dans la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de vidange des boues usées des étangs aérés



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020  
AJOURNÉE AU 26 MAI 2020

2. Mandat pour des services professionnels à une firme d'ingénieurs-conseils – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Ajout de mandat

**E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**F SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**G TRAVAUX PUBLICS**

**H LOISIRS ET CULTURE**

**I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**J DIVERS**

Période de questions du public

**K LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**

### AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-380 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-381 DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-381 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-382 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en districts électoraux.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution  
ou annotation

142/26-05-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020  
AJOURNÉE AU 26 MAI 2020

### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-382 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

**CONSIDÉRANT** que, selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville de Rivière-Rouge doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pour cent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Ville par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Karine Bélisle lors de la séance d'ajournement du 26 mai 2020;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux.

Que le projet de règlement numéro 2020-382 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le projet de règlement numéro 2020-382 soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et des directives ministérielles en vigueur.

#### **ADOPTÉE**

### CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

143/26-05-2020

### MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES USÉES DES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat pour des services professionnels à la firme « Équipe Laurence inc. » pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de vidange des boues usées des étangs aérés pour un montant total de 12 950 \$ plus les taxes applicables (montant net de 13 595.88 \$).

Que ladite dépense soit prise à même la réserve financière, créée par le règlement numéro 2019-355, pour la vidange des bassins des étangs aérés et de la disposition des boues.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

144/26-05-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020  
AJOURNÉE AU 26 MAI 2020

### **MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – AJOUT DE MANDAT**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 395/15-11-17, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 15 novembre 2017, octroyant un mandat professionnel à la firme « N. Sigouin Infra-conseils inc. » dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) », ayant pour but d'établir une stratégie de mise à niveau des infrastructures ciblées par ledit programme et d'obtenir un financement optimal pour la réfection de certains chemins de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement a modifié les prérequis afin d'exiger des études d'avant-projets, des plans et devis et d'autres exigences d'ingénierie;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un ajout de mandat pour des services professionnels à la firme d'ingénieurs-conseils « Équipe Laurence inc. », anciennement « N. Sigouin Infra-conseils inc. » au montant total de 8 700 \$ plus les taxes applicables (montant net de 9 133,91 \$) pour la réalisation des études d'avant-projets et recommandations, telles qu'exigées par le programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), le tout tel que décrit à l'offre de services numéro OS-4330 datée du 7 avril 2020.

Que ladite dépense soit prise à même le programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 16 h 40.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire